

CONFIDENTIEL DEFENSE
ARMEE DE TERRE

LE MATERIEL 

000241 - 6 OCT. 95

Malakoff, le

N°

DEF/DCMAT/SDO /BIL/EQUIP/CD

**DECLASSIFICATION ET REPRODUCTION
INTERDITES
SANS ORDRE DE L'EMETTEUR**

**ARRETE DU 6 OCTOBRE 1995
PORTANT CREATION D'UNE ZONE PROTEGEE**

direction centrale
du matériel

SOUS-DIRECTION
ORGANISATION-EMPLOI

14, rue Saint-Dominique
00450 Armées
Tél : 46.73
Ritter : 16.96 7 5 78

Le général de division Michel PINEAU
Directeur central du matériel de l'armée de terre

Vu l'article 413-7 du code pénal,

Vu les articles R 413-1 à R 413-5 du code pénal,

Vu le décret n° 80-72 du 10 janvier 1980, modifié, portant délégation de pouvoirs à l'effet de procéder à la délimitation de certaines zones protégées et de fixer les conditions de délivrance des autorisations d'y pénétrer,

Vu l'arrêté du 04 décembre 1991, fixant la liste des commandants organiques recevant délégation de pouvoirs du ministre de la Défense à l'effet de procéder à la délimitation de certaines zones protégées et de fixer les conditions dans lesquelles sont délivrées les autorisations d'y pénétrer.

Vu la décision n° 310 en date du 25 Septembre 1995, du général chef d'état major de l'armée de terre,

ARRETE:

Article 1: Le bâtiment 25 implanté dans le quartier de l'établissement du matériel de NIMES et abritant les ateliers transmissions et optique, situés sur le territoire de la circonscription militaire de défense de MARSEILLE, canton de NIMES, département du Gard est classé zone protégée dans les limites fixées par la zone hachurée figurant sur le plan joint au présent arrêté.

Article 2: Les limites de la zone ainsi que les mesures d'interdiction d'y pénétrer, seront rendues apparentes conformément à la réglementation en vigueur.

CONFIDENTIEL DEFENSE

CONFIDENTIEL DEFENSE

Article 3: Sous réserve des pouvoirs d'inspection, de contrôle ou d'enquête conférés légalement ou réglementairement aux autorités militaires, et pour lesquels elles sont dûment habilitées, l'autorisation de pénétrer dans la zone définie à l'article premier est donnée par le commandant de l'établissement selon des directives qu'il aura reçues par ailleurs.

Article 4: Le directeur de l'établissement du matériel de NIMES est chargé de l'exécution du présent arrêté.

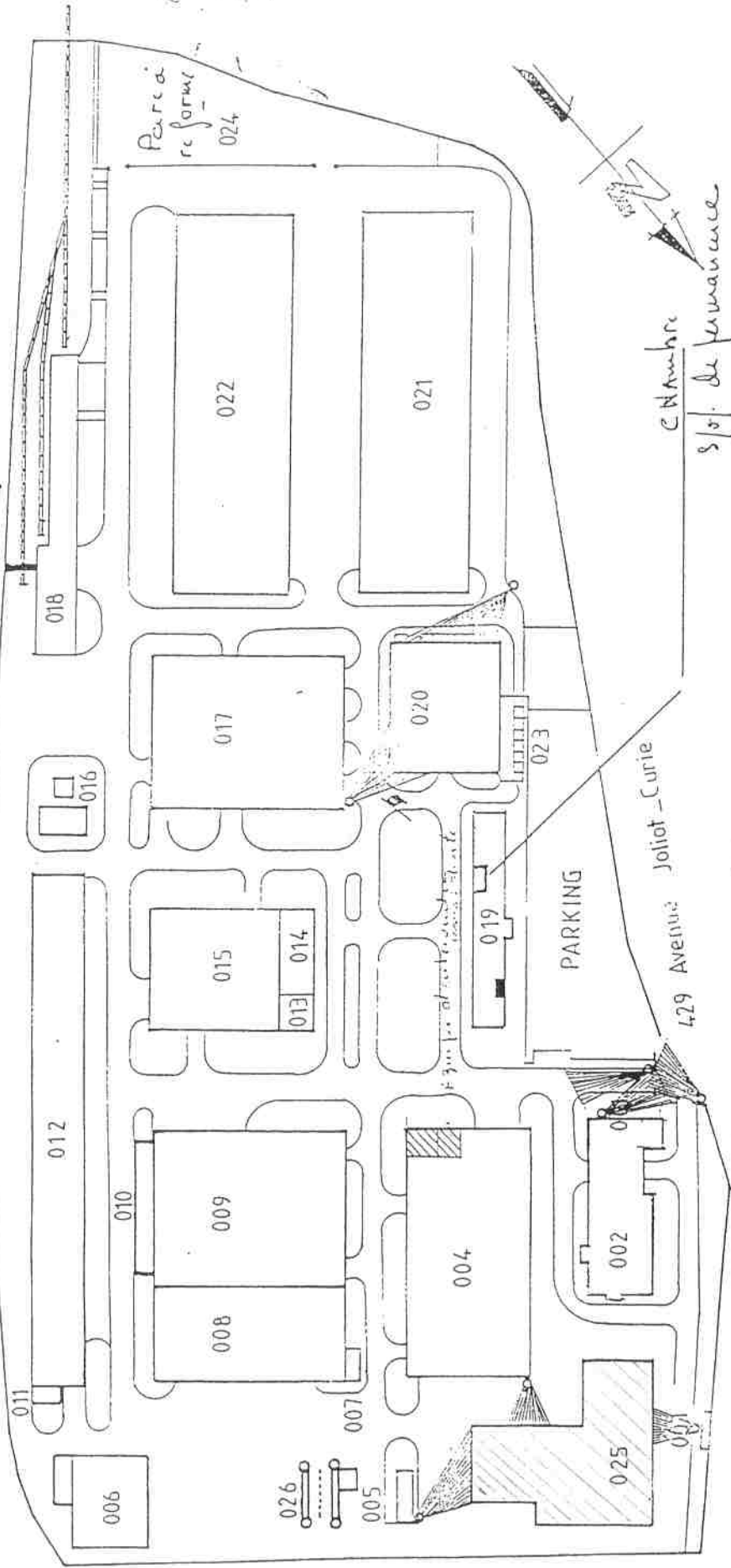
Le Général de Division PINEAU
Directeur Central du Matériel
de l'Armée de Terre



CONFIDENTIEL DEFENSE

ETAMAT DE DYNAMES

barage mobile à mettre en place



LEGENDE

- | | | | | | | | |
|-----|--------------------------------|-----|---------------------------|-----|----------------------------|-----|--------------------------------------------------|
| 001 | Poste de sécurité - | 009 | Ateliers Auto | 017 | Magasin approvisionnement | 025 | Trans optique |
| 002 | Cantine | 010 | Ateliers Electricité Auto | 018 | Plateforme de déchargement | 026 | Station lavage |
| 003 | Poste de livraison E.D.F. | 011 | Centrale air comprimé | 019 | Direction - Administration | | Élément d'intervention à temps bât 4, local 10.4 |
| 004 | Magasin approvisionnements | 012 | Ateliers généraux | 020 | Atelier A.P.C. (Z.M.S) | | Sous-officier de permanence bât 19, local 19 |
| 005 | Magasin approvisionnements | 013 | Groupes électrogènes | 021 | Stockage | | 8 caméras fixes télé surveillance |
| 006 | Magasin bois - fer | 014 | G.M.G. Atelier H.B.C.-L. | 022 | Stockage auto | | |
| 007 | | 015 | Station Service | 023 | Chemin | | |
| 008 | Ateliers Engins Génie - A.G.C. | 016 | | 024 | Parc à réforme | | |

CONFIDENTIEL DEFENSE

DESTINATAIRES:

- Monsieur le ministre de l'intérieur
Direction de la réglementation et du contentieux PARIS

- Monsieur le préfet du département du GARD

→ - Monsieur le maire de NIMES

- Monsieur le général commandant
la circonscription militaire de défense de MARSEILLE

- Monsieur le général directeur du matériel en
région militaire de défense méditerranée LYON

- Monsieur le colonel directeur de l'établissement du matériel
de NIMES

COPIES à:

- Direction générale de la gendarmerie nationale PARIS

- Direction de la protection et de la sécurité de la défense PARIS

- Circonscription de gendarmerie du GARD

- Poste de protection et de sécurité de la défense
de la circonscription militaire de défense de MARSEILLE

- Délégué départemental militaire du GARD